

REGLEMENT CHAMPIONNATS DE FRANCE 2017



ATTELAGE TRAIT

Du 23 au 24 septembre 2017 à Meslay du Maine (53)

Pour tout ce qui ne figure pas au présent Règlement, il est fait application des règlements des compétitions de la FFE en vigueur : Dispositions Générales et Spécifiques Attelage, complétés par les éventuels rectificatifs publiés sur www.ffe.com.

GENERALITES

Un meneur ne peut engager qu'un seul attelage et donc participer qu'à un seul championnat sur le même événement.

En dessous de quatre engagés, un championnat peut être annulé.

QUALIFICATION

Sont qualifiés pour le championnat de France Attelage Trait tous les meneurs licenciés Amateur ou Pro :

- comptant 5 qualifications en épreuves Amateurs ou Internationales
- et avec au moins 3 qualifications minimums obtenues sur des épreuves Grands Prix Trait de la catégorie du championnat en question.

Dans tous les Championnats, des meneurs peuvent être sélectionnés par la DTN.

Listes de qualifications arrêtées le vendredi 8 septembre 2017.

Clôture des engagements le lundi 11 septembre 2017.

CONDITION DE PARTICIPATION & DOTATION

CHAMPIONNATS	LFC	Dotations		
		1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
Amateur 1 GP Trait Team	AMATEUR PRO	360 €	270 €	210 €
Amateur 1 GP Trait Paire		180 €	130 €	100 €
Amateur 1 GP Trait Solo		110 €	80 €	60 €

En complément des dispositions générales, pour tout championnat se courant avec moins de 4 partants, le versement des dotations est soumis à l'obtention d'une note de dressage >ou= à 60% soit <ou= à 64 pts de pénalités, hors pénalités pour incident.

DEROULEMENT

Ordre des tests

Dressage – Marathon – Maniabilité.

Normes techniques des Championnats : Amateur 1 GP Trait

Reprise de dressage :

- Solo : Amateur 1 GP Solo
- Paire et Team : Amateur 1 GP Paire/Team

Participation coéquipier(s)

En marathon, un coéquipier peut groomer jusqu'à 2 attelages différents mais uniquement si les attelages ne figurent pas au sein de la même épreuve.

En marathon, un meneur peut participer également 1 fois en tant que groom mais uniquement si les attelages ne figurent pas au sein de la même épreuve.

En dressage et maniabilité, il n'y a pas de limitation mais les horaires de passage ne sont pas adaptés en fonction des participations multiples.